

Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts

Le Directeur de la Faculté de Médecine

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'UFR de Médecine

ARRETE

Article 1

Les élections générales/~~partielles~~¹ des représentants des personnels enseignants, BIATSS et des étudiants au Conseil de l'UFR de Médecine auront lieu les Mardi 28 et Mercredi 29 Novembre 2017.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 10 sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 8 sièges
- Collège des personnels BIATSS : 2 sièges
- Collège des étudiants : 10 sièges
- Collège des personnels P : 2 sièges
- Collège des PH du CHU : 1 siège

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Mercredi 08/11/2017	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Jeudi 16/11/2017 avant minuit (1) ou 17 heures (2)	Date limite de dépôt des candidatures	(1) Lettre recommandée avec AR ou (2) Dépôt direct à l'adresse ci-dessous
Lundi 20/11/2017	Affichage des candidatures	
Jeudi 23/11/2017 17 h	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des usagers dont l'inscription est subordonnée à cette obligation (5 jours avant le scrutin)	
Mardi 28/11/2017 (1)(2) Et Mercredi 29/11/2017 (2)	SCRUTIN (1) Lieu : Salle du Conseil/Personnels : 8 h 30 - 17 h (2) Lieu : Hall Faculté de Médecine/Étudiants : 9 h - 17 h	
Mercredi 29/11/2017 A l'issue du scrutin	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 01/12/2017	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 06/12/2017	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations «électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Monsieur François LE REST
Secrétariat Général
Faculté de Médecine – 4, rue Kirschleger – 67000 STRASBOURG

Article 4

M. François LE REST est nommé Président du Bureau de vote.
Mme Catherine NOEPPÉL et Mme Cléopé DE TURCKHEIM sont nommées assesseurs.

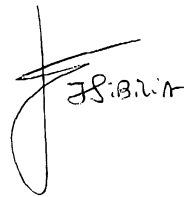
Article 5

M. François LE REST est chargé de l'organisation des élections et de l'exécution du présent arrêté.

Strasbourg, le 12 octobre 2017

Le Directeur,

Professeur Jean SIBILIA, Doyen



Handwritten signature of Jean Sibilias, consisting of a stylized 'J' and 'S' followed by the initials 'J.S.' and a flourish.